

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-01307-S

Requérant(s)	ParetoGym Bassecourt Sarl, Gstaldenstrasse 10, 9442 Berneck
Auteur du projet	ParetoGym Bassecourt Sarl, Gstaldenstrasse 10, 9442 Berneck
Description du projet	Changement d'affectation d'une surface commerciale en salle de fitness
Cadastre(s), parcelle(s)	165
Lieu-dit, adresse	Rue de l'Abbé Monnin, 24, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CB
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	06.10.2026
Échéance de la publication	16.10.2026

Ouvrage

Description :
Dimensions inchangées. Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Bassecourt, le 6 octobre 2026